

MODÈLE E - HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Autre ministère (*le cas échéant*)

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-473 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613.3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (*le cas échéant*) ;
Vu le décret n° 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international (*le cas échéant*) ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 modifié relatif à l'habilitation à diriger des recherches, notamment son article 5 ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 1989 modifié fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer, seuls, l'habilitation à diriger des recherches ; (*à faire figurer sur le diplôme uniquement par les établissements relevant de cet arrêté*) ;
Vu l'avis conforme de ou (des) ministre(s) (*dans le cas où un seul ministre figure dans l'en-tête et où il est seul signataire*) ;
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) a présenté ses travaux, le (date de soutenance), devant un jury présidé par (nom et titre du président) et composé de (noms et titres des membres du jury) ;
Vu la délibération du jury ;

Le diplôme d'**HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES** en (discipline)

est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique) né(e) le (jour/mois/année) à (ville, pays)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à (ville) , le (date)

Le titulaire signature du chef d'établissement

Autorité compétente
d'un autre ministère (*le cas échéant*)

Le recteur d'académie,
chancelier des universités